

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 8 septembre 2020 à Montriond*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, HERBRON Séverine et DUPIEUX Gilbert
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

**Procurations :**

Élisabeth ANTHONIOZ (Morzine) à Aube MARULLAZ (Morzine)  
Mireille MARTEL (Les Gets) à Philippe VINET (Les Gets)  
Jean-François MUFFAT (Morzine) à Fabien TROMBERT (Morzine)

**Délégués présents sans droit de vote :**

BOYAT Sylvie (DS Essert-Romand) et CORNIER André (DS Reyvroz)

**Délégués excusés :**

ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), MARTEL Mireille (Les Gets), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et CAVET Carole (DS La Côte d'Arbroz)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 2 septembre 2020

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que seuls les conseillers communautaires titulaires ou suppléants peuvent participer aux réunions du conseil. Pour les 8 communes qui disposent d'un suppléant, il précise que ce suppléant n'a voix délibérative qu'en cas d'absence du titulaire. Et si ni le titulaire, ni le suppléant, ne peut être présent à une réunion, alors le titulaire peut donner son pouvoir de vote à un conseiller communautaire d'une autre commune mais en aucun cas à un autre conseiller municipal de sa propre commune.

## **1- Approbation des procès-verbaux de séance des réunions du 9 juillet 2020 et du 28 juillet 2020**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séance des réunions des 9 et 28 juillet 2020.**

## **2- Vie politique**

### **2.1 Modification n° 16 des statuts de la CCHC**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la procédure à mener pour la modification des statuts d'une communauté de communes :

- délibération de la communauté de communes à la majorité simple,
- délibérations des communes dans un délai de 3 mois (si pas de délibération dans les 3 mois, l'avis est considéré comme favorable),
- arrêté du Préfet si majorité qualifiée des communes favorables (les 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population ou la 1/2 des communes représentant les 2/3 de la population).

Il fait part de la nécessité d'apporter 2 modifications :

- 2.2- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, **y compris la gestion et l'entretien du réseau d'éclairage public interne à ces ZAE =>** cela permettra une adhésion ultérieure au SYANE
- **Compétence n° 22 : Participation financière à la permanence des soins assurés au sein de l'hôpital Georges Pianta =>** cela permettra le versement de l'aide prévue pour la modernisation des urgences soit 174 500 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CCHC dans les conditions qui lui ont été présentées.**

### **2.2 Désignation d'un représentant de la CCHC à la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie**

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la proposition du Bureau de désigner Henri-Victor TOURNIER, en sa qualité de Vice-président en charge de l'agriculture, au conseil d'administration de la SEA de Haute-Savoie.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette désignation.**

### **2.3 Désignation d'un référent au SDAASP**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de la mise en place d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services aux Publics (SDAASP). Il précise que ce schéma est mis en œuvre par l'État et le Département en association avec les intercommunalités et fait part de la proposition du Bureau de désigner Jean-Claude DENNÉ, en sa qualité de vice-président en charge du social, de la santé et de France Services, en tant que « référent schéma ».

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette désignation.**

### **2.4 CLECT : désignation de nouveaux membres**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) est une commission chargée de proposer le montant des attributions de compensation lorsqu'une communauté choisit la Fiscalité Professionnelle Unique, ce qui est le cas de la CCHC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il précise que la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières lors d'un transfert de compétence et/ou lors d'un transfert d'équipements. Suite au renouvellement des conseils

municipaux des 15 communes, il souligne la nécessité de renouveler les membres de cette commission et fait part de la proposition du Bureau de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par commune.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette composition et désigne les membres suivants :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Reyvroz	Gérald LOMBARD	Andrée CORNIER
Vailly	Yannick TRABICHET	Jean-Marc GIROD
Lullin	Alain DEGENEVE	José CRAYSTON
Bellevaux	Jean-Louis VUAGNOUX	Célia BERNAZ
La Vernaz	Laurent HAUTEVILLE	Laeticia CETTOUR-CAVÉ
La Forclaz	Maryse GRENAT	Marie-France VIGNES
La Baume	Jean-François MENOUD	Joël MAUVAIS
Le Biot	Henri-Victor TOURNIER	Patrick POLLIEN
Seytroux	Jean-Claude MORAND	Sylvie BOYAT
Saint Jean d'Aulps	Sophie COTTET	William CHALENCON
Essert-Romand	Jean-François MUFFAT	Jérôme GREVAT
La Côte d'Arbroz	Sophie MUFFAT	Mickaël BAUD
Montriond	Sonia MICHAUD	Jean-Claude DENNE
Morzine-Avoriaz	Aube MARULLAZ	Franck HERBRON
Les Gets	Philippe VINET	Mireille MARTEL

### 2.5 Composition de la CIID

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) est une commission qui intervient en matière de fiscalité directe en ce qui concerne les locaux professionnels en donnant notamment un avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de parcelles dans un secteur d'évaluation. Il fait part de la nécessité de proposer 40 noms parmi lesquels la DDFIP choisira 10 titulaires et 10 suppléants (à noter que le Président est président de cette CIID).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, propose les noms suivants :**

N°	Commune	NOM Prénom	N°	Commune	NOM Prénom
1	Morzine	MARULLAZ Hervé	21	Saint Jean d'Aulps	COTTET Sophie
2	Morzine	ROSSET Guillaume	22	Saint Jean d'Aulps	MAGNIN Maryse
3	Morzine	PASSAQUIN Jean-Christophe	23	Le Biot	ADAMEC Gilbert
4	Morzine	FOURNET Lionel	24	Seytroux	VAUTHAY Eliane
5	Morzine	FELISAZ Christophe	25	Seytroux	BOINNARD Nadine
6	Morzine	BOUXIN-GROROD Edith	26	La Baume	BERGERO Pascal
7	Morzine	STRAGLIATI François	27	La Baume	GROS Jean-Claude
8	Morzine	FAURE Benjamin	28	La Forclaz	GALLAY Cyrille
9	Les Gets	MIRIGAY Josette	29	La Vernaz	BOUVET Myriam
10	Les Gets	MUGNIER Pascal	30	Reyvroz	LOMBARD Gérald
11	Les Gets	MARTEL Mireille	31	Lullin	CRAYSTON José
12	Les Gets	BERGOEND Myriam	32	Lullin	GEROLA Gérald
13	Les Gets	TROMBERT Fabrice	33	Lullin	WIART Odile
14	Montriond	GROS Stéphane	34	Vailly	GIROD Jean-Marc
15	Montriond	BURNOUD Jean-Marc	35	Vailly	FUKAO Nathalie
16	Montriond	MUFFAT Michel (La Ranche)	36	Bellevaux	BUINOUD Patrick
17	Essert-Romand	PUPPINI Christophe	37	Bellevaux	BEL Georges
18	Essert-Romand	COTTET-PUNEL Olivier	38	Bellevaux	CHALANDE Jean-François
19	La Côte d'Arbroz	GEROUDET Marie-Christine	39	Bellevaux	BERNAZ Célia
20	Saint Jean d'Aulps	BOIRE-VARLET Catherine Sophie	40	Thonon-les-Bains	MORAND Jean-René

## 2.6 OTVA : désignation d'un nouveau membre au Comité de Direction

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la demande de remplacement d'un membre socio-professionnel du Comité de Direction de l'OT de la Vallée d'Aulps : Alexis PELÉ remplacerait Joylita PELÉ.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce remplacement.**

Sophie COTTET tient à faire part de la remarque de Pierre GILLET, Directeur de l'OTVA, faite lors de la réunion d'installation du Comité de Direction, à savoir qu'il est surpris que les statuts de l'OTVA aient été modifiés sans qu'il en soit informé au préalable, et qu'il aurait également aimé que les offices de tourisme soient conviés lors du séminaire des élus.

*Christophe MUTILLOD, absent en début de réunion, rejoint la séance.*

## 2.7 SIAC

Stéphane PUGIN-BRON tient à apporter une précision aux membres du conseil communautaire sur la désignation des représentants au SIAC faite lors de la dernière réunion : contrairement à ce qu'il avait indiqué, chaque suppléant est bien attribué à un titulaire (le 1<sup>er</sup> de la liste suppléant attribué au 1<sup>er</sup> de la liste titulaire et ainsi de suite).

## 3- Finances

### 3.1 Crèches : versement du solde des subventions 2020

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter, comme chaque année, le solde des subventions à verser aux 5 associations gestionnaires des crèches. Gérald LOMBARD rappelle que des « acomptes » de subventions ont été versés au mois de janvier à hauteur de 50 % des montants demandés et propose de leur verser le solde suite à la communication par ces associations de leurs comptes de résultats 2019 :

Solde de subvention crèches - 2020							
	subv. versée en 2019	réalisé 2019	subv. prev. 2020	acompte 1	solde	subvention totale	observations
Outa (Morzine)	104 000 €	33 774 €	133 000 €	66 500 €	46 500 €	113 000 €	RAS (-20 000 €)
Les Minots (Avoriaz)	115 000 €	19 479 €	100 000 €	50 000 €	40 000 €	90 000 €	RAS (-10 000 €)
Les Ptit Gations (Les Gets)	180 000 €	38 358 €	258 000 €	129 000 €	106 000 €	235 000 €	Indemnités prudhommales + rappel CAF toujours provisionnées + rappel CAF (55400).
Les Bout'Chou (Vailly)	61 500 €	5 643 €	73 000 €	36 500 €	27 500 €	64 000 €	RAS (-9 000 €)
Les Ptit Mouzets (La Baume)	40 000 €	16 296 €	40 000 €	20 000 €	5 000 €	25 000 €	RAS (-15 000 €)
Total	500 500 €		604 000 €	302 000 €	225 000 €	527 000 €	

Le solde proposé est marqué par 3 éléments :

- 77 000 € de subventions en moins par rapport à la subvention prévisionnelle votée en début d'année et inscrite au budget,
- une année exceptionnelle COVID19 avec des baisses de recettes (parents + CAF) presque compensée par les aides exceptionnelles de la CAF et le chômage partiel,
- une subvention pour les Ptit Gations qui reste élevée du fait du rattrapage PSU par la CAF et d'une procédure aux Prud'hommes qui n'est toujours pas terminée.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser les soldes de subventions conformément à ce qui lui a été présenté.**

### 3.2 FPIC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est un mécanisme national de péréquation horizontale mis en place en 2012 et qui consiste à prélever une partie des ressources de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. Depuis 2012, le Haut-Chablais est contributeur au FPIC.

#### Le FPIC : contribution annuelle du Haut-Chablais

- FPIC de l'ensemble intercommunal en 2018 : 1 513 449 €
- FPIC de l'ensemble intercommunal en 2019 : 1 618 393 € soit + 104 944 € (+6,9 %)
- FPIC de l'ensemble intercommunal en 2020 : 1 640 236 € soit + 21 843 € (+1,4 %)

#### Le FPIC : règles de répartition

- Répartition de droit commun (pas de délibération)
- Répartition à la majorité des 2/3 (délibération à la majorité des 2/3 avant le 17 septembre). Attention, cette répartition ne peut s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun et doit tenir compte au minimum de 3 critères :
  - la population,
  - l'écart entre le revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de l'EPCI,
  - le potentiel fiscal par habitant des communes par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant de l'EPCI)
- Répartition dérogatoire libre (délibération avant le 17 septembre). Attention, 2 cas de figure :
  - cas 1 : le conseil communautaire délibère à l'unanimité des suffrages exprimés (les abstentions ne sont pas considérées comme suffrages exprimés) : les conseils municipaux n'ont pas à délibérer,
  - cas 2 : le conseil communautaire délibère à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés : les conseils municipaux doivent approuver la délibération de la CC à la majorité simple. Si un seul conseil vote contre, c'est la répartition de droit commun qui s'applique.

#### Choix du conseil communautaire :

- 2012 à 2017 : répartition de droit commun
- 2018 et 2019 : répartition dérogatoire libre avec augmentation de la contribution CCHC de manière à ce qu'aucune commune n'ait une contribution qui augmente par rapport à 2017
- 2020 : le Bureau propose d'opter pour la répartition libre en maintenant à l'identique les participations communales, la CCHC absorbant le surcoût.

	FPIC 2018 répartition libre	FPIC 2019 répartition libre	FPIC 2020 droit commun	FPIC 2020 Proposition Bureau
CCHC	539 863 €	644 807 €	606 622 €	666 650 €
La Baume	8 689 €	8 689 €	10 364 €	8 689 €
Bellevaux	46 140 €	46 140 €	50 734 €	46 140 €
Le Biot	27 628 €	27 628 €	31 441 €	27 628 €
La Côte d'Arbroz	11 518 €	11 518 €	13 904 €	11 518 €
Essert-Romand	14 668 €	14 668 €	17 116 €	14 668 €
La Forclaz	10 392 €	10 392 €	10 878 €	10 392 €
Les Gets	212 457 €	212 457 €	218 826 €	212 457 €
Lullin	18 713 €	18 713 €	21 617 €	18 713 €
Montriond	47 328 €	47 328 €	50 896 €	47 328 €
Morzine-Avoriaz	452 226 €	452 226 €	466 588 €	452 226 €
Reyvroz	12 269 €	12 269 €	13 671 €	12 269 €
Saint Jean d'Aulps	74 449 €	74 449 €	80 665 €	74 449 €
Seytroux	12 170 €	12 170 €	15 341 €	12 170 €
Vailly	17 595 €	17 595 €	22 397 €	17 595 €
La Vernaz	7 344 €	7 344 €	9 176 €	7 344 €
Total	1 513 449 €	1 618 393 €	1 640 236 €	1 640 236 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition dérogatoire libre telle qu'elle lui a été présentée.**

Yannick TRABICHET souligne que via ce fonds, ce sont grosso modo les territoires de l'est de la France qui soutiennent les territoires de l'ouest, ce qui peut paraître injuste quand on voit que la commune de Florange est contributrice au FPIC alors que la commune de La Baule en est bénéficiaire ! Concernant plus particulièrement sa commune de Vailly, elle précise qu'elle est devenue contributrice au FPIC en entrant dans le périmètre de la CCHC alors qu'elle est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale.

### 3.3 Budget principal : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal afin notamment d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge par la CCHC de l'augmentation de la contribution au FPIC telle que votée précédemment :

- Dépenses de fonctionnement
  - 739223 FPIC + 60 000 €
  - 61521 Travaux d'entretien GEMAPI - 40 000 €
  - 022 Dépenses imprévues - 29 200 €
- Recettes de fonctionnement
  - 7472 Région schéma desserte - 5 200 €
  - 748313 DC RTP - 4 000 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n° 1 du budget principal telle qu'elle lui a été présentée.**

### 3.4 Chemins de Traverse : financement de la programmation 2020-2021

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Les Chemins de Traverse est un partenariat entre la Maison des Arts du Léman et les collectivités en vue d'apporter des spectacles de qualité dans les territoires. Pour la saison 2020-2021, 7 spectacles sont prévus sur le Haut-Chablais :

CHEMINS DE TRAVERSE 20/21 - PROGRAMMATION CCHC						
SPECTACLES	COMPAGNIE	GENRE	PUBLIC	DATE	HEURE	LIEUX
L'Homme qui tua Don Quichotte	Premier Acte	Théâtre	Adultes	Mer 23/09	20h30	Montriond
Nos amis les livres	Cie du Dagor	Théâtre/Humour	Adultes	Lun 19/10	20h30	Reyvroz
Le plus petit cirk du bord du bout du monde	Cie Opopop	Cirque	Familles	Sam 21/11	20h	Bellevaux
Les Tapas	Carnage Production	Humour	Tout-public	Jeu 18/02	20h30	Morzine
Gaia	Lardenois	Jeune public	Scolaires	Lun 29/03	9h/10h30/14h	Vailly
On vous raconte des histoires	Cie du détour	Théâtre/Humour	Tout-public	Ven 28/05	20h	Seytroux
Les Bulles Chorégraphiques	Cie Contrepoint	Danse	Adultes	Sam 12/06	17h	St Jean d'Aulps

Comme chaque année, Stéphane PUGIN-BRON souligne que la MAL sollicite la CCHC pour l'attribution d'une participation de 10 000 €.

FREQUENTATION CHEMINS DE TRAVERSE 2019/2020 CCHC								
SPECTACLE	COMPAGNIE	DATE	HORAIRE	COMMUNE	LIEU	JAUGE	FREQ	%
Vies de papier	La Bande passante	Vend 27 sept	20h30	Morzine	Palais des Sports	100	81	81%
Manoviva	Cie Girovago e Rondella	Sam 8 fev	20h	Seytroux	Salle des fêtes	60	87	145%
Les Tapas	Carnage Production	Jeu 23 avril	20h30	Bellevaux	Salle des fêtes	150	Annulé	
Les bulles chorégraphiques	Cie Contrepoint	Sam 30 mai	17h	Saint Jean d'Aulps	Abbaye	80	Annulé	
Nos amis les livres	Cie du Dagor	Mer 3 juin	20h30	Reyvroz	Salle polyvalente	100	Annulé	

Christophe MUTILLOD souligne le manque de communication réalisée par la MAL malgré les remarques qui avaient été faites à son directeur lors d'une réunion de conseil communautaire. Fabien TROMBERT invite chaque commune à communiquer le plus possible sur ces spectacles.

Jean-François MENOUD insiste sur l'importance de la culture pour les jeunes du territoire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser une participation de 10 000 € à la MAL au titre de la programmation 2020-2021 des Chemins de Traverse.**

### ***3.5 Natura 2000 : demande de subvention pour l'animation 2020***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le coût de l'animation Natura 2000 est estimée à 38 810,90 € pour l'année 2021. Au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes « Animation environnementale des territoires à enjeux », il précise que cette animation peut bénéficier d'une aide à hauteur de 100 % :

- État : 17 905,45 €
- Union Européenne : 17 905,45 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer la demande de subvention correspondante.**

## **4- Personnel**

### ***4.1 Urbanisme : création d'un emploi non permanent de chargé de mission pour accroissement temporaire d'activité***

Stéphane PUGIN-BRON souligne la surcharge importante de travail du service urbanisme entre la forte croissance des autorisations d'urbanisme et le travail du PLUi-H. Il fait part de la proposition du bureau de créer un emploi non permanent de chargé de mission urbanisme (50 % planification et 50 % instruction) du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.**

Yannick TRABICHET souhaiterait que les instructrices soient au plus près du terrain et participent à la démarche des OAP pour pouvoir mieux les instruire à l'avenir. Elle estime que c'est important pour nous comme pour elles.

### ***4.2 France services : création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil pour accroissement temporaire d'activité***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le deuxième agent d'accueil est en arrêt jusqu'au 30 novembre 2020 et devrait ensuite obtenir un mi-temps thérapeutique pour 6 mois. Il fait part de la proposition du bureau de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil pour la période du 16 septembre 2020 au 15 mars 2021. Cette création permettra aussi de créer une antenne de France Services délocalisée à Vailly (une demi-journée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 puis deux demi-journées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.**

### ***4.3 Création d'un emploi permanent de responsable bâtiments au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi de responsable bâtiments au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en vue d'accorder un avancement de grade à l'agent qui exerce actuellement ces fonctions.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi au 1<sup>er</sup> octobre 2020 et décide de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 l'emploi d'adjoint technique que l'agent concerné occupe actuellement.**

#### **4.4 Réseau des bibliothèques : mise à disposition d'un agent communal des Gets**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la commune des Gets met à disposition de la CCHC, depuis 2019, un de leurs agents (Francine LANORE) en tant qu'animatrice des bibliothèques pour une quotité de 5h par semaine. Compte-tenu des besoins du réseau, il propose de poursuivre cette mise à disposition pour une année supplémentaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette mise à disposition.**

Aube MARULLAZ souligne que le conseil communautaire devra se positionner sur le fonctionnement du réseau des bibliothèques d'ici septembre 2021.

#### **5- Santé : création d'un emploi non permanent de secrétaire pour accroissement temporaire d'activité**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, suite au départ du Docteur CONTE-DEVOLX, sa collaboratrice, Elodie MOUNIER, a décidé de rester à la MSP de Saint Jean d'Aulps. Il souligne qu'il convient donc de régulariser la situation des locaux par :

- la signature d'un bail avec Élodie MOUNIER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 1 an (loyer de 548 €/mois plus une provision pour charges de 290,72 €/mois),
- la résiliation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 des deux baux passés avec le Dr CONTE-DEVOLX,
- le rachat du cabinet du Dr CONTE-DEVOLX (délibération à prendre ultérieurement).

Dans un premier temps et dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau médecin, le Dr MOUNIER souhaite conserver un secrétariat physique mais demande à la CCHC de salarier la personne avec remboursement par elle en fin de mois des coûts engendrés. Il convient donc :

- de créer un emploi non permanent de secrétaire pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- de passer avec le Dr Élodie MOUNIER une convention de prestation de service pour refacturation de la prestation de secrétariat.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi et autorise Monsieur le Président à passer une convention de prestation de service avec Dr MOUNIER.**

#### **6- Urbanisme : avenant à la convention passée avec Lullin pour l'instruction des ADS**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une convention a été passée le 12 juin 2015 entre la commune de Lullin et la CCHC afin de confier à cette dernière l'instruction des permis de construire. Il précise qu'un avenant avait ensuite été passé le 31 décembre 2015 afin de confier également à la CCHC l'instruction des déclarations préalables de travaux avec ou sans création de surface de plancher.

Il fait part de la demande de la commune de passer un avenant n° 2 afin de revenir aux termes de la convention initiale, à savoir l'instruction par la commune des DP de travaux avec ou sans création de surfaces. Le service instructeur de la CCHC a donné un avis favorable à cette demande mais sous réserve que l'instruction par deux services différents ne génère pas d'iniquités de traitement devant les usagers.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.**

Jean-Claude MORAND aimerait savoir quand les communes seront destinataires des remarques de la DDT sur le PLUi-H afin de pouvoir commencer à retravailler.

Yannick TRABICHET précise qu'un courrier sera adressé à chaque Maire d'ici la fin de semaine avec une synthèse des remarques de la DDT ainsi que fiche individuelle par commune. La synthèse sera également présentée lors de la prochaine réunion du COP15. Elle précise qu'il faudra être méthodique et qu'il faudra bien vérifier, une fois les plans reçus, que ces plans aient bien repris les modifications demandées. Il restera ensuite la question du gisement foncier sur lequel il subsiste toujours une différence entre les chiffres de la DDT et ceux d'EPODE, différence qui n'est pas en notre faveur mais qui se réduit néanmoins au fur et à mesure des corrections.

Emmanuel REY se demande d'où viennent ces écarts de calculs. Yannick TRABICHET précise que certaines autorisations accordées n'ont pas été enregistrées.



Christophe MUTILLOD souhaiterait savoir si les conseillers municipaux pourraient également être destinataires des remarques de la DDT. Yannick TRABICHET rappelle que c'est le COP15 qui a été désigné comme instance de gouvernance dans le cadre de l'élaboration du PLUi et que ce COP15 regroupe les représentants désignés par les communes. Par ailleurs, elle précise que la Conférence des Maires aura également son mot à dire, de même que le conseil communautaire. Christophe MUTILLOD, en tant que conseiller communautaire et compte tenu que c'est le conseil qui se prononcera à la fin sur l'approbation du PLUi, souhaiterait à ce titre disposer de ces remarques.

#### **7- Pôle Ressourcerie du Chablais : désignation d'un représentant de la CCHC**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND comme représentant de la CCHC au Pôle Ressourcerie du Chablais.**

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 13 octobre 2020 à 18h à la salle Colombière des Gets.

Au Biot, le 14 septembre 2020

Le Président  
Fabien TROMBERT